

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DETEC

Par courriel à: info@are.admin.ch

Brugg, 28. April 2022

Zuständig: Gossin Diane
Sekretariat:
Dokument: 20220427_Prise Position_Loi
Energie.docx

Modification de la loi sur l'énergie du 30 septembre 2016

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Dans votre courriel du 2 février dernier vous nous invitez à prendre position sur la consultation mentionnée en objet et vous en remercions.

L'union suisse des paysans approuve dans la globalité les modifications proposées dans le cadre de la consultation citée en objet en vue d'accélérer les procédures de planification et d'autorisation des projets destinés à l'utilisation d'énergies renouvelables.

Extension des procédures simplifiées à tous les types d'énergies renouvelables

Dans le contexte actuel, à savoir avec les grands défis liés à la transition énergétique et la nécessité d'un approvisionnement aussi indépendant que possible, la situation n'est pas satisfaisante. Ainsi, nous saluons tout particulièrement le nouveau mandat d'élaboration d'une conception pour les énergies renouvelables à l'échelle nationale. Nous nous réjouissons de la volonté d'accélérer les procédures en évitant que les projets soient subdivisés en une succession d'étapes pouvant chacune d'elles faire l'objet d'un recours. Toutefois, nous déplorons que les modifications proposées ne concernent que les installations hydrauliques et éoliennes et ne soient pas plus ouvertes aux nouvelles technologies. Par conséquent, les modifications proposées doivent être également examinées pour les autres domaines des énergies renouvelables (géothermie, énergie solaire, biomasse, etc.).

Harmonisation des procédures d'annonces pour les installations photovoltaïques

Nous saluons également les allègements fiscaux concernant les nouvelles installations photovoltaïques. A cet effet, nous saluons le fait que l'inégalité de traitement du droit en vigueur soit corrigée, étant donné que seules les rénovations d'installations pouvaient donner droit à des allègements fiscaux. Pour ce qui concerne la procédure d'annonce, son extension aux installations photovoltaïques en façade est bienvenue, mais il faut également veiller à harmoniser les procédures d'annonce. Selon le canton ou la commune, la charge de travail liée à la procédure peut s'apparenter à celle d'un permis de construire. Par conséquent, il conviendrait de remédier à cette situation. En outre, dans l'idéal, les incitations financières devraient être telles qu'elles incitent également à optimiser le potentiel de l'installation.

Simplification des procédures d'autorisation pour les installations de biomasse

En outre, bien que la consultation n'y fasse pas explicitement mention, nous en profitons pour insister sur le fait que les procédures d'autorisation des installations de biomasse doivent être également simplifiées et accélérées,

Seite 2 | 2

notamment pour ce qui concerne les obstacles liés à l'aménagement du territoire. A cet effet, nous soutenons pleinement la prise de position de notre organisation membre Ökostrom Schweiz.

Amélioration de la promotion de l'énergie solaire

Concernant la question de la promotion de l'énergie solaire, nous saluons les efforts entrepris jusqu'ici, mais soulignons notre opposition à l'introduction d'une obligation d'exploiter l'énergie solaire sur toutes les nouvelles constructions qui s'y prêteraient. Nous soutenons davantage un système basé sur les incitations et la volonté individuelle. De plus, une obligation seule n'apporte pas de solutions aux autres obstacles liés aux installations photovoltaïques, comme la rentabilité sans une autoconsommation élevée ainsi que ce qui concerne les coûts de raccordement et de réseau correspondants.

En vous remerciant de nous avoir consultés dans le cadre de ce dossier et en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Union suisse des paysans



Markus Ritter
Président



Martin Rufer
Directeur